

Une nouvelle gestion des rivières pour prévenir les inondations

Oullins, le 1^{er} juillet 2015 - L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a présenté à près de 200 élus, techniciens et acteurs du monde économique de Rhône-Alpes, des solutions innovantes pour réussir la gestion de leur rivière et mieux maîtriser les inondations.

On le sait peu : on peut contribuer à la sécurité des populations face aux crues en redonnant un fonctionnement naturel à la rivière. Des solutions existent pour composer avec la nature et résoudre beaucoup d'ennuis liés à l'érosion et aux effondrements de digues. Elles apportent en sus beaucoup d'autres avantages pour la dépollution des eaux ou la recharge de nappes souterraines.

C'est l'enjeu fort de la gestion des rivières des prochaines années avec la nouvelle compétence **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) créée par la loi métropole de 2014 et mise dans les mains des intercommunalités.

Ces solutions sont déjà à l'œuvre dans de nombreux territoires autour de 3 idées clés :

1. Laisser plus d'espace à la rivière

En cas de crue, le confinement et l'étroitesse des rivières serrées entre les digues sur berges, empêchent les eaux de **s'épandre dans le lit majeur**. Elles débordent et inondent les habitations riveraines plus en aval. La nouvelle gestion des rivières, c'est **reculer les digues** quand c'est possible de façon à mieux les dimensionner pour augmenter la capacité d'écoulement de l'eau et réduire sa vitesse. Qui plus est, les digues s'érodent vite et leur entretien coûte cher. A titre d'exemple, à Taninges (Haute-Savoie), le coût de la réfection de la digue des Thézières a été estimé à 3 millions d'euros contre 1,2 millions pour un recul de l'ouvrage : soit une économie de près de 2 millions d'euros.

Créer des champs d'expansion de crue dans des secteurs non urbanisés permet de laisser la rivière déborder mais aussi de limiter la violence et l'ampleur des inondations en stockant l'eau et en écrêtant les écoulements. La population est ainsi épargnée.

Enfin, il est nécessaire de **reconnecter la rivière avec ses zones humides**, sorte d'éponges qui peuvent stocker l'eau naturellement et la restituer pour alimenter les nappes souterraines et redonner de l'eau à la rivière l'été.

A **Chanas**, en Isère, en bordure du Lambroz, la transformation d'une ancienne peupleraie de 2 hectares en zone humide a permis d'affaiblir l'intensité des crues. Ainsi, à l'automne 2014, aucune maison n'a été inondée grâce à ce nouveau champ d'expansion des eaux, qui de surcroît a été aménagé en espace découverte, accessible aux habitants.

2. Freiner le débit de l'eau dans les rivières

Une rivière dont on a rectifié le tracé accélère la vitesse des eaux lors des crues et aggrave les inondations à l'aval. Près de 50 % des cours d'eau ont subi ce type d'aménagements.

La solution est de **freiner l'eau de la rivière en recréant des méandres** pour dissiper son énergie. Lorsque les flots ralentissent, le pic de crue est retardé, ce qui laisse plus de temps pour anticiper. Cette restauration améliore également la qualité de l'eau, sa biodiversité, ses échanges avec les eaux souterraines.

Les aménagements excessifs des rivières (seuils, barrages, extractions) empêchent la circulation **des sédiments** (banc de galets et graviers). Une rivière privée de cailloux est fragilisée par les crues successives. Le creusement du fond du lit entraîne alors une déstabilisation des digues et des ponts. Dans la rivière, la nappe alluviale s'enfoncé, la végétation dépérit, les berges s'effondrent.

A l'inverse, en amont des seuils, les sédiments ont tendance à se déposer, provoquant une élévation de la ligne d'eau, ce qui favorise les débordements. C'est ce qui se passait sur l'Eau Morte, en Haute-Savoie, avant que la **communauté de communes du Pays de Faverges** diminue la hauteur du seuil de la Maladière pour éviter les dépôts de sédiments et les débordements en amont de la traversée de Faverges, et pour favoriser l'écoulement des eaux en crue vers le marais de Giez.

3. Construire la solidarité amont-aval en gérant l'eau à l'échelle du bassin versant.

L'union de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) sera effective au 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle compétence sera définitivement déléguée aux communes et intercommunalités.

L'occasion de rappeler **2 évidences** : la première, que ce n'est pas aux propriétaires riverains de gérer seuls les quelques mètres linéaires de rivière qu'ils détiennent mais bien à la collectivité ; la seconde que l'on n'a jamais vu une crue s'arrêter aux frontières d'une commune et que la seule unité de gestion possible pour un cours d'eau, **c'est le bassin versant**. Par évidence, beaucoup déjà avaient délégué ces missions à des syndicats de rivière.

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), présent sur le bassin versant depuis plus de 10 ans, est reconnu pour ses compétences liées à la gestion des milieux aquatiques : animation, études, travaux, entretien... Il a lancé un important programme de travaux de protection et de restauration. D'abord en amont, il a réalisé en 2012 des travaux de restauration du ruisseau de Charbonnières. Aujourd'hui, les travaux se poursuivent à l'aval sur l'Yzeron à Oullins.

L'agence de l'eau met son expertise à la disposition des communautés de communes pour les guider dans ces évolutions et définir la manière de transférer ou déléguer la compétence à des syndicats mixtes de rivière. Ceux-ci gagneront à disposer de toute la compétence Gemapi et de moyens humains suffisants pour monter les projets. L'agence apportera des **financements à 50%** sur ces opérations de gestion des milieux aquatiques qui concourent à la prévention des inondations.

Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la Gemapi

Film d'animation sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Redonnons à nos rivières un fonctionnement naturel pour limiter les crues, sécuriser les populations et améliorer la qualité de l'eau. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée présentent un film sur les 3 idées clés pour réussir une autre gestion de nos rivières avec la nouvelle compétence GEMAPI : laisser plus d'espace à la rivière, freiner le débit de l'eau et gérer l'eau à l'échelle du bassin versant.

<https://youtu.be/lzrwF4XKUBk> : durée 3,30'

Juin 2015 © Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse / Big Bang Communication – www.eaurmc.fr/gemapi

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://www.instagram.com/SauvonsLeau)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. L'agence de l'eau emploie 380 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr